



Municipalité de Fiez

Fiez, le 15 mai 2017

## **PREAVIS MUNICIPAL no 03/2017**

### **Nouveau règlement du Conseil général de la commune de Fiez**

#### **Séance du Conseil Général du 28 juin 2017**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par arrêté publié dans la FAO du 5 mars 2013, le Conseil d'Etat a fixé au 1er juillet 2013 la date d'entrée en vigueur de la loi sur les communes du 20 novembre 2012 modifiant ainsi celle du 28 février 1956.

La révision de la loi sur les communes introduit de nouvelles règles qui facilitent l'organisation et le fonctionnement des autorités communales, en codifiant la pratique actuelle de nombreuses communes vaudoises et en comblant des lacunes de l'ancienne loi.

La loi exige désormais que les Conseils communaux et les Conseils généraux édictent un règlement d'organisation (art. 40a al. 2 LC). Lorsque ces règlements existent déjà, les Conseils doivent les adapter aux modifications législatives.

#### **Projet et procédure**

Le nouveau règlement du Conseil général de Fiez a été établi en se basant sur le règlement type élaboré par le Service des communes et du logement (SCL). Ce règlement tient compte des modifications apportées à la Loi sur les communes et laisse peu de marge de manœuvres aux règlements communaux. Il a été soumis au Service cantonal compétent pour examen préalable et, suite au vote du Conseil général, il devra encore être approuvé par le(a) Chef(fe) du Département des institutions et de la sécurité. Enfin, la publication dans la FAO fera partir un délai de requête de 20 jours auprès de la Cour constitutionnelle uniquement, le référendum n'étant pas ouvert contre les actes d'un conseil général.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Fiez, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre la décision suivante :

### Le Conseil Général de Fiez :

- Vu le préavis municipal No 03/2017 du 15.05.2017
- Ouï le rapport de la commission ad'hoc
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### Décide :

- D'adopter le nouveau règlement du conseil général de Fiez

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 16 mai 2017.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

D. Fardel

S. Natali Wimmer

